



en congé parental , employe en temp partiel et arret maldie

Par **anne c**, le **29/02/2012** à **12:21**

bonjour je rejoint ce forum afin d'y trouver des solutions
je suis en congé parental (jusqu'a juillet 2012) et arret maladie depuis le 26 decembre 2011
pour des problemes musculaire dans la jambe . je penser avoir droit aux indemnités
journalieres de la cpam .mais non je n'y pas droit car je travail a temp partiel est donc n'est
droit a rien ... donc je ne perçoit plus de salaire , ni d'indemnités de la cpam et la caf refuse
ma demande de modification de prestation est ne tiens pas compte de ma situation est
calcul mes prestation comme si je percevé mon salaire mon employeur refuse de me
suspendre mon contrat et souhaite que je demissionne afin de pouvoir me remplacer ... je ne
sait plus quoi faire et ne c'est plus comment debloquer cette situation . resultat en plus d'avoir
des problemes de sante je me retrouve avec des problemes financiers ... merci pour vos
conseils

Par **P.M.**, le **29/02/2012** à **14:28**

Bonjour,
Je suis surpris que la CPAM vous refuse l'indemnisation de l'arrêt-maladie sous prétexte que
vous soyez à temps partiel et je vous conseillerais de vous en rapprocher de nouveau...